

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 2 juin 2020

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 2 juin 2020 à 20 heures, conformément à l'article 145 du Code municipal.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

128-2020 **Séance du conseil en temps du COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance ordinaire ce mardi 2 juin 2020 par présence.

Sont présents à cette séance physiquement messieurs Frédéric Lizotte, maire, Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne ainsi que Pierre Leclerc, directeur général formant quorum;

Le respect des distanciations et des mesures d'hygiènes a été respecté;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle à la condition de respecter les consignes de la santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

Considérant que le conseil peut tenir des séances hybride (une partie du conseil en présentiel et une autre via téléconférence ou visioconférence).

129-2020 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance du conseil en temps du COVID-19**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Approbation des comptes**
6. **Comité de développement**
7. **Comité de la Famille et des Aînés**

8. Demande d'autorisation de 9157-0044 Québec inc. pour renouveler l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 4 006 652, 4 006 654 et 4 572 570 du cadastre du Québec sur une superficie de 1,88 hectares.
9. Demande d'autorisation de 2171-0751 Québec inc. afin d'obtenir de la CPTAQ l'autorisation de poursuivre les activités d'exploitation de la carrière sur le lot 4 459 833 du cadastre du Québec sur une superficie d'environ 1,46 hectare
10. Rapport financier 2019 du maire
11. Demande de soumissions pour le projet de pompe et de génératrice au réservoir d'eau potable
12. Offre de services de la firme Guillaume Bouchard Services-Conseil – Projet Cours d'eau Rémi Chamberland (Rue Pelletier)
13. Offre de services de la firme Guillaume Bouchard Services -Conseil – Projet pour l'élaboration des plans et devis pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts de la rue Bérubé
14. Offre de services de Guillaume Bouchard Services-Conseil – Projet aqueduc rue Pelletier et Route 287 (Parc Industriel)
15. Cours d'eau Rémi Chamberland – Face au 164 Route 230 Ouest
16. Suspension de l'application des taux d'intérêts des montant en souffrance sur les comptes dus à la municipalité (Article 981 du code municipal) – Versement 21 septembre 2020
17. Facturation du Canadien National concernant les frais des barrières de sécurité
18. Emploi été Canada 2020
19. Ouverture du parc intergénérationnel et de la bibliothèque
20. Citerne
21. Dossier monsieur Jean-Claude Drapeau (égouts)
22. Correspondance
23. Période de questions
24. Demande à la MRC de Kamouraska - Modification concernant les lots d'angle
25. Mandat à un notaire – Dossier Coopérative Avantis
26. Ciné-parc 2020
27. Demande d'offre d'achat concernant l'achat du terrain de l'ancienne citerne située sur la Rue Langlais Sud sur le lot
28. Équipement de protection pour la nouvelle camionnette
29. Levée de l'assemblée

130-2020 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 5 mai 2020.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal et qu'une correction a été apportée à la fin de celui-ci pour changer le nom de monsieur Frédéric Lizotte par celui de monsieur Alain Castonguay.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte
Et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de mai 2020, et ce, telles que présentées.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 31 mai 2020 a été déposé et remis aux membres du conseil.

131-2020

Approbation des comptes

Administration générale

Postes Canada	Média poste	76.46 \$
Canadien National	Signaux lumineux	326.50 \$
Hydro-Québec	Centre	1 735.53 \$
	Lumières	397.21 \$
	Enseignes	88.94 \$
M-Christine Morneau	Achat garage Fabrique	8 500.00 \$
Capital assurance	Assurance collective	1 385.11 \$
Bell Canada	Service	447.79 \$
Bell Mobilité	Service	183.84 \$
Hydro-Québec	Eaux usées	1 149.91 \$
Ville St-Pascal	matières résiduelles janvier	7 348.56 \$
	Matières résiduelles février	6 721.94 \$
Superpass	Essence	182.65 \$
Salaires	Mai	18 811.21 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eau	150.62 \$
Alim. Lucien Dubé	Gants travail	19.52 \$
Buro plus	Fournitures bureau	66.51 \$
Croix-Rouge	Contribution 2020	170.00 \$
Dionne Nicole	Déplacement	12.48 \$
DHC, avocats	Services juridiques	459.90 \$
Ébénisterie Jean	Travaux Maison culture	566.54 \$
Fonds inf. terr.	Mutation	5.00 \$
Avantis Coopérative	Paillis, engrais	234.59 \$
Fortin Sécure	Produits	172.17 \$
Base 132	Journal mai	125.32 \$
IDC	Service panne internet	20.13 \$
Jean Morneau inc	Pièces tracteur	125.39 \$
Lettrage Sylmax	Lettrage camion	229.95 \$
MRC Kamouraska	Quote-part	26 465.00 \$
	Mont-Noir	129.00 \$
Produits Unique	Chlore	253.06 \$
Service Agri RD	Pièce	6.57 \$
Solutia Telecom	Service professionnel	53.71 \$
Solution TIM	Service informatique	197.20 \$
Tabagie Lunik	Fournitures bureau	26.72 \$
Tech mini-mécanique	Rép. Tracteur pelouse	89.40 \$
Ville St-Pascal	Matières résiduelles mars	<u>10 696.28 \$</u>
	Total	87 630.69 \$

Solde dans EOP : 202 090.50 \$

Solde dans EOP – Avantages 305 363.55 \$

Site d'enfouissement

Hydro-Québec Électricité 130.13 \$

Total 130.13 \$

Solde dans EOP : 73 059.44 \$

Solde dans EOP – Avantages 104 872.26 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

132-2020 **Comité de développement**

Remis à une séance ultérieure.

133-2020 **Comité de la Famille et des Aînés**

Remis à une séance ultérieure.

134-2020 **Demande d'autorisation de 9157-0044 Québec inc. pour renouveler l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 4 006 652, 4 006 654 et 4 572 570 du cadastre du Québec sur une superficie de 1,88 hectares.**

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par 9157-0044 Québec Inc. visant les lots 4006652, 4006654 et 4572570 du cadastre du Québec.

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

Attendu que le projet consiste à poursuivre l'utilisation de l'ancienne fosse à purin pour entreposage de boues de fosses septiques lesquelles seront valorisées sur les terres du propriétaire, La Ferme Sauvagine, ou par des exploitants agricoles situés à proximité du site;

Attendu qu'une autorisation à cet effet a été accordée par la CPTAQ en 2016 pour une durée de 5 ans dans le dossier # 410244 ;

Attendu que la présente demande consiste à renouveler cette autorisation pour une période de 10 ans comprenant une aire

d'entreposage de 0,21 hectare et le chemin d'accès d'une superficie de 1,67 hectare totalisant 1,88 hectare;

Attendu que cet usage n'est pas interdit par la réglementation municipale ou tout autre RCI applicable de la MRC;

Attendu que cette autorisation n'a pas d'effet sur les activités agricoles existantes puisque non utilisable pour d'autres usages;

Attendu qu'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlement relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale car les distances séparatrices ne seront pas en cause;

Attendu que cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement des membres présents que :

- La Municipalité appuie le requérant, dans sa demande de renouvellement d'autorisation visant les lots 4 006 652, 4 006 654 et 4 572 570 du cadastre du Québec;
- Indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale ;
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

135-2020

Demande d'autorisation de 2171-0751 Québec inc. afin d'obtenir de la CPTAQ l'autorisation de poursuivre les activités d'exploitation de la carrière sur le lot 4 459 833 du cadastre du Québec sur une superficie d'environ 1,46 hectare

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de St-Philippe de Néri doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par 2171-0751 Québec Inc. visant la poursuite de l'exploitation de la carrière sur le lot 4 459 833 du cadastre du Québec.

Attendu que dans la zone blanche de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, il n'existe pas de possibilité pour un tel usage en respectant les exigences du RCI 168 sur les Carrières de la MRC de Kamouraska, les normes de distance par rapport aux résidences suivant la réglementation municipale et /ou les normes du ministère de l'environnement en matière d'exploitation de gravière sablière;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

Attendu que les activités ont déjà été autorisées par la CPTAQ aux dossiers 410259 et 347038;

Attendu que la poursuite de l'exploitation de ce site ne contrevient à aucune réglementation municipale et de la MRC de Kamouraska;

Attendu que cette activité ne nuit pas à l'agriculture car c'est un rocher isolé (Monadnock);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre
Et résolu unanimement des membres présents que:

- La Municipalité de Saint-Philippe de Néri appuie le demandeur, 2171-0751 Québec Inc., dans la poursuite de l'exploitation de la carrière sur le lot 4 459 833 du cadastre du Québec sur une superficie de 1,46 hectare;
- Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au règlement de
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

136-2020 **Faits saillant du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe du maire**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte fait lecture des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 du Code municipal.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte
Et résolu unanimement que : le conseil accepte le dépôt des rapports ci-dessus mentionnés.

Il y aura une période de 15 jours, suivant la publication du rapport, pour permettre aux citoyens de soumettre leurs questions et commentaires par courriel sur la page Facebook de la municipalité et les réponses seront données lors de la séance subséquente.

137-2020 **Demande de soumissions pour le projet de pompe et de génératrice au réservoir d'eau potable**

Pour faire suite au dépôt du devis,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque
Et résolu unanimement que: le conseil remette ce dossier à plus tard pour étude.

138-2020 **Offre de services de la firme Guillaume Bouchard Services-Conseil – Projet Cours d'eau Rémi Chamberland (Rue Pelletier)**

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne
Et résolu unanimement que: le conseil accepte l'offre de services datée du 23 avril 2020 de la firme Guillaume Bouchard Services Conseil au prix de 1 210 \$ plus taxes, pour l'élaboration des plans de stabilisation de talus d'une section du cours d'eau Rémi Chamberland.

139-2020 **Offre de services de la firme Guillaume Bouchard Services - Conseil – Projet pour l'élaboration des plans et devis pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts de la rue Bérubé**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que: le conseil accepte l'offre de services datée du 8 mai 2020 de la firme Guillaume Bouchard Services Conseil, au prix de 4 530 \$ plus taxes, pour l'élaboration des plans et devis pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts de la Rue Bérubé.

140-2020 **Offre de services de Guillaume Bouchard Services-Conseil – Projet aqueduc rue Pelletier et Route 287 (Parc Industriel)**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que: le conseil accepte l'offre de services datée du 9 mai 2020 de la firme Guillaume Bouchard Services Conseil, au prix de 8 730 \$ plus taxes, pour le projet d'aqueduc de la rue Pelletier vers le Parc industriel.

De plus, le conseil a été informé que des frais supplémentaires devront être déboursés pour remplir les exigences du MELCC.

141-2020 **Cours d'eau Rémi Chamberland – Face au 164 Route 230 Ouest**

Considérant que des trous apparaissent dans la cour de la propriétaire du 164 Route 230 Ouest sur le Cours d'eau Rémi Chamberland;

Considérant que ces trous sont très profonds et très dangereux et qu'un accident pourrait survenir n'importe quand;

Considérant que des travaux doivent être effectués de façon urgente sur cette section du Cours d'eau Rémi-Chamberland;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que: 1- le conseil s'engage à faire des travaux en urgence dans ce secteur du Cours d'eau Rémi Chamberland.

2- Messieurs Frédéric Dionne, Gaston Roy, Frédéric Lizotte et Pierre Leclerc sont mandatés pour rencontrer madame Marlène Gagnon dans le but de prendre entente concernant les travaux qui auront lieu sur sa propriété.

142-2020 **Suspension de l'application des taux d'intérêts des montant en souffrance sur les comptes dus à la municipalité Article 981 du code municipal) – Versement 23 septembre prochain**

Selon le règlement numéro 289 de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre

Et résolu unanimement que: le taux d'intérêts applicable à toute somme due à la municipalité et qui demeure impayée en date du 22 juin 2020 est établi à 0 % par année, et ce, jusqu'au 23 septembre 2020.

143-2020 **Facturation du Canadien National concernant les frais des barrières de sécurité**

Considérant qu'à la dernière séance du conseil monsieur Noël Alexandre, conseiller, a demandé des explications concernant la facturation pour les barrières et si la municipalité était obligée de payer les factures.

Une demande par courriel a été faite au Canadien National et voici la réponse du Canadien National datée du 21 mai 2020 :

Les frais d'entretien du système d'avertissement sont facturés en fonction du Guide des frais ferroviaires pour l'entretien et la construction des franchissements 2019 de l'Office des Transports Canada. Comme le guide a été mis à jour le 15 octobre 2019, les factures numérotées 91496036, 91505517, 91500527, 91510400, 91515263 et 91490687 ont été augmenté afin de refléter ce changement de tarification. Les factures émises avant le mois d'octobre 2019 étaient facturées en fonction du guide 2017 puisqu'aucun guide n'avait été publié en 2018.

144-2020 **Programme Emploi été Canada 2020**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et unanimement résolu que: le conseil demande à Emploi été Canada 2020 de modifier l'offre d'emploi pour le projet d'été pour « Préposé à la vie communautaire ».

145-2020 **Ouverture du parc intergénérationnel et de la bibliothèque**

Pour faire suite aux explications, les membres du conseil sont favorables à l'ouverture du parc intergénérationnel et de la bibliothèque tout en respectant les normes et exigences de la Santé publique.

146-2020 **Démolition de la citerne située au 29 Route de la Station**

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que: le conseil accepte, par mesure de sécurité et suite au rapport du chef de sécurité incendie, de démolir la citerne.

147-2020 **Dossier monsieur Jean-Claude Drapeau (égouts)**

Considérant que les membres du conseil ont rencontré monsieur Jean-Claude Drapeau avant la séance,

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que: 1) le conseil demande au directeur général de faire des démarches auprès de la firme Guillaume Bouchard Services Conseil dans le but de connaître son avis sur le dossier.

2) le conseil demande au directeur général d'obtenir une copie de la soumission de Plomberie Chouinard KRT pour le projet d'égouts de monsieur Jean-Claude Drapeau.

148-2020 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Transports Québec : Programme d'aide à la voirie locale
- MRC : Projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
- Municipalité Kamouraska : Partage employé municipal

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

149-2020 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

150-2020 **Demande à la MRC de Kamouraska - Modification concernant les lots d'angle**

Pour faire suite à la lecture du courriel du 13 mai 2020 de monsieur Gilles Plourde,

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil demande à la MRC de Kamouraska de préparer les documents nécessaires pour modifier le règlement.

151-2020 **Mandat à un notaire – Dossier Coopérative Avantis**

Considérant que le 8 mai 2020, le directeur général a transmis une lettre à Coopérative Avantis concernant l'échéance de la clause sur les conditions spéciales (paragraphe 1, 2 et 3);

Considérant que le directeur général a reçu 2 communications des dirigeants de Coopérative Avantis et qu'une rencontre devrait se tenir prochainement;

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : si aucune entente n'est conclue, le conseil sera dans l'obligation d'appliquer les conditions ci-dessus mentionnées et mandate madame Marie-Christine Morneau et autorise monsieur le maire Frédéric Lizotte à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

152-2020 **Ciné-parc 2020**

Considérant que la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les activités locales au développement du loisir culturel;

Considérant que chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

Considérant que le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité
- La municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;
- La municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2020 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel de la soirée Ciné-parc,

inclus dans la programmation intermunicipale avec : Saint-Gabriel-Lalemant, Sainte-Hélène, Mont-Carmel, Saint-Alexandre-de-Kamouraska et Rivière-Ouelle (responsable de la programmation intermunicipale).

La municipalité fera une demande au Club de ski de fond Bonne Entente, pour la présentation de cette activité.

153-2020 **Demande d'offre d'achat concernant l'achat du terrain de l'ancienne citerne située sur la Rue Langlais Sud sur le lot**

Considérant que 2 propriétaires ont manifesté pour l'acquisition de ce terrain;

Considérant que les 2 propriétaires intéressés sont : monsieur Martin Lévesque et monsieur Jérémie martin;

Considérant que tous les frais reliés à cette transaction seront assumés par l'acquéreur.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : le conseil demande au directeur général de transmettre un document d'offre d'achat aux personnes intéressées.

Monsieur le maire soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

154-2020 **Équipement de protection pour la nouvelle camionnette**

Pour faire suite aux explications de monsieur Roland Lévesque, conseiller, concernant la fabrication d'un arceau de protection,

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : Monsieur Roland Lévesque soit mandaté pour demander des soumissions à Équipement Patrick Bérubé et à Équipement Richard D'Anjou.

155-2020 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés .

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 21 h 55.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.